

L'an deux mil vingt cinq, le douze mai à dix huit heures , le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie de Berville sur Mer sous la présidence de Mr Jacky DELILE, Maire,

Secrétaire : Mme JOURDAN

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 31 mars 2025

APRES avoir pris connaissance du procès verbal de la réunion du conseil municipal en date du 31 mars 2025

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, APPROUVE le procès verbal de la précédente réunion et signe le registre des délibérations.

DEMISSION CONSEILLERS MUNICIPAUX

Après l'ouverture de séance, et approbation du compte rendu de la dernière réunion de conseil du 31 mars 2025,

5 conseillers municipaux : Mme Estelle VOISIN, Mme Christine HENRY, Mme Sonia RAIMOND, Mr Pierre LEBELLOIS, Mr Jean-Luc TROCQUE ont remis en mains propres à Monsieur le Maire leur démission et ont quitté la séance immédiatement.

Mr le Maire ainsi que les autres membres du conseil municipal ont pris acte de leur demande qui sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet

INSTRUCTION DES AUTORISATIONS DU DROIT DES SOLS

Monsieur le Maire rappelle que depuis le 1^{er} juillet 2015, la commune adhère au Service d'Urbanisme Mutualisé (SUM) de la Communauté de Communes Pont-Audemer Val-de-Risle, qui assure l'instruction des demandes d'Autorisation du Droit des Sols déposées sur la commune, conformément à la convention d'adhésion.

Or, la convention de mise en place du SUM signée le 1^{er} juillet 2015 a été conclue pour une durée de 10 ans ferme. Par conséquent, les communes adhérentes n'auront plus de service instructeur à compter du 1^{er} juillet 2025.

Dans ce contexte, il est proposé à la commune de confier l'instruction de ses demandes d'Autorisation du Droit des Sols au service instructeur de la Communauté de Communes du Pays de Honfleur-Beuzeville (CCPHB), dénommé Pôle ADS.

Ainsi, il revient au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer la convention portant sur l'instruction des autorisations et des actes relatifs à l'occupation et l'utilisation des sols entre la CCPHB et la Commune de Berville-sur-Mer.

CONSIDERANT le maintien de la gratuité pour la commune, du service rendu par le Pôle ADS de la CCPHB, et la prise en charge intégrale du coût de l'instruction par cette dernière,

CONSIDERANT que la commune reste compétente en matière de « Délivrance des Autorisations du Droit des Sols »,

CECI ENTENDU,

VU la délibération du 18/06/2015 autorisant l'adhésion au service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme,

VU les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Honfleur-Beuzeville,

APRES en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, par 10 voix pour

DECIDE de confier au Pôle ADS de la Communauté de Communes du Pays de Honfleur-Beuzeville l'instruction des autorisations d'urbanisme,

AUTORISE le Maire à signer la convention en ce sens.

ASSAINISSEMENT- étude de diagnostique du système d'assainissement

Cette délibération remplace et annule la précédente en date du 10 mars 2025

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la conformité et de l'amélioration du système d'assainissement réseau et lagune, il est indispensable de réaliser une étude de diagnostique avant d'établir un programme de travaux.

Informé que 3 bureaux d'étude ont été consultés : Cad'en- Verdi- Acdduc

Après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire, Le Conseil Municipal, par 10 voix pour

Retient la proposition de la société VERDI d'un montant de 39950.00 € H.T soit 47940.00 €T.T.C considérant que l'offre est la plus appropriée à la situation actuelle.

DIT que la dépense correspondante est inscrite au budget assainissement 2025-

CHARGE Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau

DEFENSE INCENDIE- extension du réseau d'eau potable et pose d'un poteau incendie

Monsieur le Maire rappelle l'engagement de la commune dans le cadre de son schéma pour la défense incendie.

Après avoir consulté le service du SIAEP du Lieuvin, considérant la nécessité d'installer une défense incendie rue des chaumières.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représenté, ACCEPTE le devis présenté par le SIAEP du lieuvin d'un montant de 11 249.61 € H.T soit 13 499.53€ T.T.C pour l'extension du réseau d'eau potable et la pose d'un poteau incendie rue des chaumières.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis correspondant

DIT que la dépense est inscrite au budget 2025- section investissement.

DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE (DECI) demande de subvention au titre des Fonds Verts 2025

Monsieur le Maire rappelle l'engagement de la commune dans le cadre de son schéma pour la défense incendie.

VU le schéma de défense extérieur contre l'incendie réalisé par VERDI

VU l'arrêté communal relatif à la défense extérieure contre l'incendie.

Monsieur le Maire propose de procéder à l'installation de 3 nouvelles réserves incendies pour lesquelles des lieux d'implantation ont été retenus et des devis pour le terrassement et l'installation ont été demandés.

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 10 voix pour, DECIDE d'engager une seconde phase du schéma communal relatif à la défense extérieure contre l'incendie.

DECIDE après examen des devis reçus d'établir le budget prévisionnel de cette phase à la somme de 57 578.00 € H.T .

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention au titre des fonds verts 2025.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférant à ce dossier et à cette demande de subvention. DIT que la dépense correspondante sera inscrite au budget investissement 2026.

LOTISSEMENT Clos de la Mer- lot 2- remboursement séquestre

Monsieur le Maire informe du courrier reçu de l'étude notariale SELAS Martin et Lionard de Beuzeville concernant le versement à tort à la commune de la somme de 800 € représentant le séquestre revenant à l'acquéreur du lot n° 2 au nom de Mme JENSEN.

Après avoir entendu Mr le Maire, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représenté,

ACCEPTE de rembourser la somme de 800 € à l'étude notariale SELAS Martin et Lionard pour qu'elle soit reversée au propriétaire.

Considérant que le budget du lotissement a été clôturé par délibération en date du 12 décembre 2024, la dépense sera mandatée sur le budget de la commune – article 6588

CONSTRUCTION D'UNE HALLE- architecte

Monsieur le Maire rappelle l'engagement de la commune avec la Société Api distribution pour l'installation d'une supérette dans la commune.

Monsieur le Maire informe que Mme France POULAIN, architecte des bâtiments de France, ne validera le projet de supérette API à la seule condition que la commune dépose un permis de construire pour une halle qui recevra la supérette API.

Après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représenté

AUTORISE Monsieur le Maire à consulter différents architectes pour établir la demande de permis de construire

ATTRIBUTION DES LOTS BOIS DE CHAUFFAGE

Après avoir entendu l'exposé de Mr LAFLUTTE, Adjoint en charge de la forêt

VU le tirage au sort des lots, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représenté DECIDE d'attribuer les lots de bois de chauffage suivants aux prix de 10 € le stère

- | | |
|----------|---------------------|
| - lot 1 | Mr Hervé DELAHAYE |
| - lot 2 | Mr Bernard DENIS |
| - lot 3 | Mr Jean-Luc CAPRON |
| - lot 4 | Mr Daniel DEHAIS |
| - lot 5 | Mr Vincent FONTAINE |
| - lot 5b | Mme Chantal AUBERT |
| - lot 6 | Mr Alexis JACQUES |
| - lot 7 | Mr Pierre GAZEAU |
| - lot 8 | Mr Antoine LEBOURG |

Désignation Délégué au SIVOS Jacques Rueff

Vu la demande de ce jour de démission de Mr Pierre LEBELLOIS du conseil municipal, Considérant que Mr Pierre LEBELLOIS est également délégué au SIVOS Jacques Rueff Monsieur le Maire propose de désigner un nouveau représentant pour siéger au SIVOS.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représenté,

ACCEPTE de procéder à cette nomination et désigne Mme Evelyne VANNIER en qualité de déléguée au SIVOS Jacques Rueff en remplacement de Mr Pierre LEBELLOIS

DELEGUES PARC REGIONAL DES BOUCLES DE LA SEINE NORMANDE

Vu la démission ce jour de Mr Pierre LEBELLOIS du conseil municipal,
Considérant que Mr Pierre LEBELLOIS est également délégué titulaire au Parc Naturel des Boucles de la Seine Normande

Considérant que Mr Vincent ROUSSEL, délégué suppléant ne souhaite plus pour raisons personnelles être délégué.

Monsieur le Maire propose de désigner deux nouveaux représentants pour siéger au PARC REGIONAL DES BOUCLES DE LA SEINE NORMANDE

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représenté :
DESIGNE en qualité de délégués au Parc régional naturel des Boucles de la Seine Normande
Titulaire : **Mr Jean-Paul TINTURE** - Suppléant : **Mr Jacky DELILE**

SPECTACLE DE NOEL pour les enfants de la commune

Monsieur le Maire rappelle que la commune prend en charge l'organisation de l'arbre de Noël pour les enfants de la commune. Après avoir entendu Mr le Maire, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représenté, RETIENT la proposition de spectacle présentée par CéMoiKidi pour la somme de 675 € T.T.C. DIT que la dépense correspondante sera réglée sur l'article 623 du budget 2025

LA GRANGE- demande pour changement de destination- PLUi

Considérant les problèmes de voisinage que la commune rencontre lors des locations de La Grange pour des évènements familiaux ,et afin de pouvoir envisager le devenir de ce bâtiment,

Monsieur le Maire informe que dans le cadre de la future modification du PLUi, il serait souhaitable de demander un changement de destination permettant une réorientation de ce bâtiment pour des activités d'ordre commerciale ou autres.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représenté

AUTORISE Monsieur le Maire à faire la demande auprès de la CCPHB pour un changement de destination de la Grange cadastrée section AB 444 actuellement classée en zone N dans le zonage du PLUi